



**Handi  
Sport**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

**Basket-Ball**

***Procédure de demande de classification au  
niveau International pour un joueur ou une joueuse  
présentant une déficience minimale***

## **Dans quel cas?**

*Si un licencié Basket de la Fédération Française Handisport se voit refuser une classification pour cause de handicap minimum non validé, celui-ci a la possibilité de faire un appel individuel à une décision internationale en proposant son dossier à l' IWBF en suivant la procédure internationale.*

*Ce protocole s'applique également pour tout joueur classifié 4,5 points au niveau national souhaitant effectuer une demande de classification de handicap minimum au niveau international.*

## Quand réaliser cette demande et comment?

1 - La classification doit être demandée classiquement sur le plan national

2 - Si la décision en France est de ne pas classer pour cause d'INELIGIBILITE et laisse la possibilité d'évoluer en classe 5.0 , le demandeur est informé par le président de la commission de classification, et le Directeur Sportif est en copie de cette décision

3 - Alors le Directeur Sportif adresse la documentation pour le recours au niveau de l'IWBF et le licencié procède individuellement ou non en relation avec le Directeur Sportif

⇒ Si la demande à l'IWBF est refusée, les 80 € de la demande initiale (classification nationale) et les 200 € de demande à l'IWBF sont perdus

⇒ Si la demande à l'IWBF est gagnée , les 80 € de la demande initiale (Classification nationale) sont remboursés par la commission

## Procédure

### *CONSTITUTION D'UN DOSSIER EN ANGLAIS*

*« Tous les documents, les éléments fournis doivent être traduits »*

## **Éléments du dossier à fournir**

*Ce dossier doit contenir tout \* ou partie des pièces suivantes (\* obligatoires)*

- 1** - *Lettre d'introduction du Directeur Sportif de la commission Basket de la FFH \**
- 2** - *Lettre de motivation du joueur \**
- 3** - *Antécédents médicaux de la maladie, problèmes de handicap et problèmes réels rédigés par un médecin ou un spécialiste (rapport médical) \**
- 4** - *Copie des rapports de chirurgie*

## **Éléments du dossier à fournir (Suite)**

*Ce dossier doit contenir tout \* ou partie des pièces suivantes (\* obligatoires)*

**5** - Copie de rapports (IRM, radios, etc.)

**6** - Test de mesures comparatives musculaires, articulaires et circonférences des deux membres inférieurs réalisés par un kinésithérapeute \*

**7** - Toute documentation médicale / paramédicale pouvant prouver la permanence du handicap

**8** - Photos (face, profil et dos) des deux membres inférieurs ou vidéos \*

**9** - Copie du passeport ou de la carte d'identité \*

**10** – 200€ non remboursables\*

## **Où envoyer le dossier?**

*Ce dossier doit être envoyé par mail à:*

*[s.binot@handisport.org](mailto:s.binot@handisport.org)*

## **Le montant de 200€ est à régler:**

- Par chèque:

*Chavanne Lionel - Commission Basket – 6 rue Joseph Weiss – 68120  
PFASTATT*

- Par virement:

*Commission BASKET FFH (demander au préalable le RIB de la  
Commission Basket)*

***Le dossier sera envoyé après réception du paiement.***